

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 27/02/2017 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - HAGEN - GONAND.
MMES: WINTERRATH – HEMMER - REYROLLE: - DUMAS.

Absent avec excuse : MME : SCHWARTZ

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 23.01.2017 (**point N°2**)

Point N°3 – Approbation du compte administratif 2016 et affectation du résultat

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal le temps de la délibération. Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DELION Charles, 1^{er} adjoint,

- - Vote et approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2016 qui présente un excédent global de clôture de : 200.471,59 €
- Dont un excédent d'investissement de : 101.313,52 €
- Dont un excédent de fonctionnement de : 99.158,07 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 279. 833,21€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

78.167,62 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -178 519,69€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 20 990,45€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 37 610,00€

En recettes pour un montant de : 54 995,00€

Besoin net de la section d'investissement : 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00€
Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	99 158,07€

Madame le Maire propose de virer 49.158.07 € de la ligne (R002) sur la ligne 001 (section d'investissement)

Ce qui portera la ligne 001 à : 150.471,59 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte la proposition de Madame le Maire.

Point N°4 – Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier de Thionville et Trois Frontières.
- Le compte de gestion 2016 est conforme au compte administratif 2016.

Point N°5 - Orientations budgétaires

Madame le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2017, les opérations suivantes :

- Création d'un troisième gîte dans l'annexe du Presbytère
- Aménagement d'une aire de jeux au lotissement « Les carrés Saint-Hippolyte »
- Achat de matériel technique
- Achat de mobilier urbain

Point N°6 – Création d'un gîte dans l'annexe de l'ancien presbytère – Mission de maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté par la Société 2C-2S de Zoufftgen relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création d'un gîte dans l'annexe du Presbytère.

Détail de la mission : Consultations et contrats entreprises :

6.900,00 € H.T.

Suivi et coordination des travaux : 8% du montant des travaux.

Point N°7 –Création d'un gîte dans l'annexe de l'ancien presbytère –

Dans le cadre de la création d'un gîte dans l'annexe de l'ancien presbytère, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir de la CCCE une aide pour la création d'hébergements touristiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de modifier, le moment venu, le plan de financement de cette opération.

Point N°8 – Devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis d'un montant de 15.012,00 € H.T. présenté par l'Office National des Forêts relatif aux travaux de taille et d'élagage d'arbres à Preisch (avec traitement des rémanents).

Point N°9- Acceptation chèques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le chèque d'un montant de 220,45 € émanant de Groupama relatif au remboursement d'un sinistre (miroir brisé rue de l'église).
- Accepte le chèque d'un montant de 40,87 € émanant de EDF Entreprises Collectivités relatif au remboursement de pénalités payées indûment par la Trésorerie de Thionville et Trois Frontières au nom de la Commune de Basse-Rentgen

Point N°10 – Divers

Convention tripartite avec les Communes d'Evrange et Hagen

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite avec les communes d'Evrange et Hagen concernant la répartition des frais relatifs à l'organisation du spectacle de Noël 2016.

Repas des anciens

La date du repas des anciens est fixée au 9 avril 2017. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de contacter différents restaurateurs pour des propositions de menus.

Autorisation d'installation de ruches

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur EHRISMANN qui souhaiterait installer des ruches sur la Commune. Les conseillers proposent que les ruches soient installées dans le « Doll ».

Demande d'achat d'une bande de terrain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur VRANCKEN qui souhaiterait acheter une bande de plus ou moins deux mètres de large entre son terrain et le chemin d'exploitation situé derrière sa maison.

Considérant la largeur des engins agricoles ainsi que l'alignement de la limite du chemin avec le pont situé en contrebas, un rétrécissement du chemin à cet endroit ne semble pas être judicieux. Les conseillers municipaux s'opposent donc à cette vente.

Sécurité rue de la Tuilerie

Ce sujet a été abordé lors des orientations budgétaires dans le cadre de l'achat de mobilier urbain. Des bacs à fleurs en béton seront installés dans la rue de la Tuilerie afin de « casser » la vitesse. Une étude plus approfondie sera entreprise afin d'améliorer la sécurité lors de la réfection de la voirie dans cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 03/03/2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 03/03/2017.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

